

Bilan 2010 en don d'organes au Québec

DE BONNES NOUVELLES MALGRÉ UNE ANNÉE DIFFICILE

Montréal, le 18 février 2011 - En 2010, les 119 donneurs d'organes décédés du Québec ont permis de transplanter 371 personnes. Malheureusement, il y a eu 46 décès sur la liste d'attente, une diminution par rapport à 2009 (58 décès) mais ce sont autant de décès de trop. Au 31 décembre 2010, 1241 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente unique gérée par Québec-Transplant.

Québec-Transplant déplore cette situation. Selon Louis Beaulieu, directeur général de l'organisme, « 2010 a été une année difficile et ce, malgré les efforts déployés pour réaliser le don chaque fois que possible. Nous analysons la situation pour mieux en cerner les causes, qui sont multifactorielles, et mieux comprendre cette baisse du nombre de donneurs décédés par rapport à l'année précédente (138 donneurs en 2009). En revanche, lorsqu'il y a référence d'un donneur potentiel à Québec-Transplant et que les critères médicaux et légaux sont réunis, les efforts consentis par les très nombreux intervenants, sous la coordination de Québec-Transplant, pour réaliser le don témoignent de résultats performants. En effet, la moyenne d'organes prélevés et transplantés par donneur décédé atteint ou dépasse les objectifs des meilleures pratiques nord-américaines. Au Québec, la moyenne d'organes transplantés provenant de donneurs en décès neurologique a été de 3,7 organes par donneur ».

De bonnes nouvelles

- Un nombre record de transplantations pulmonaires : 34 transplantations par rapport à 32 en 2009 (138 donneurs) et à 26 en 2008, l'année record avec 151 donneurs décédés.
- Le don d'organes après décès cardiocirculatoire (DDC) est passé de 5 donneurs en 2009 à 7 en 2010. Le déploiement du protocole de don pour le donneur après décès cardiocirculatoire dans un nombre élargi de centres hospitaliers à compter de 2011 permet d'être optimiste quant à une augmentation du nombre de donneurs au cours des prochaines années. Avant 2007, ce type de don n'était pas possible. Le projet-pilote de DDC, mené depuis 2007, et dont l'évaluation portait sur 17 dons, est concluant.

« Il convient de mentionner qu'en plus des 119 donneurs, 29 autres ayant consenti au don n'ont pu se rendre au terme du processus de don notamment pour des raisons médicales et légales n'ayant pas permis de transplanter les organes. La générosité de ces personnes et de leurs familles mérite d'être reconnue », a tenu à préciser Michel Carrier, directeur médical de Québec-Transplant.

- Il y a eu 50 dons vivants (47 reins et 3 lobes hépatiques), une remontée par rapport à 2009 avec 34 dons, selon les données transmises par les programmes de transplantation des centres hospitaliers du Québec.

« La sensibilisation des citoyens et des professionnels de la santé constitue le fer de lance de toute la chaîne de vie. Nous pouvons collectivement et individuellement contribuer à sauver des vies et améliorer la santé de très nombreuses personnes. Chaque consentement compte » a renchéri Louis Beaulieu.

- Les mesures annoncées par le ministre de la Santé et des Services sociaux, en novembre 2010, pour favoriser le don vivant, notamment un programme de remboursement de certaines dépenses liées au processus menant au don d'organes pour les personnes admissibles. Les modalités du programme seront diffusées sur le site Internet de Québec-Transplant, ce printemps.

- L'adoption, à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi N°125 *Loi facilitant les dons d'organes et de tissus* le 8 décembre 2010, qui notamment institue un registre national de consentements au don d'organes et de tissus et qui devrait permettre à un nombre accru de citoyens d'enregistrer leur consentement.

Québec-Transplant espère que le gouvernement poursuive sur sa lancée, réitère l'importance qu'il accorde au don d'organes et déploie les ressources requises pour permettre la réalisation de tous les dons possible. Car le don d'organes sauve des vies et permet de réaliser des économies de 40 000\$ par année au système de santé québécois pour chaque personne greffée d'un rein.

Québec-Transplant rappelle que :

- 1 % des décès survenant à l'hôpital donnent ouverture au don d'organes, c'est pourquoi chaque consentement compte;
- lorsque les volontés du défunt sont connues, les proches s'engagent plus aisément dans le processus menant au don;
- l'âge n'est pas un facteur d'exclusion au don: un donneur de 76 ans a fait don de 5 organes et le plus âgé a donné son foie à 88 ans;
- pour manifester notre volonté de léguer nos organes en héritage et nous assurer que nos proches respectent notre choix, une fois la décision prise, il faut surtout les en informer;
- pour savoir comment signifier son consentement ou pour obtenir l'autocollant de consentement : www.signezdon.ca;
- on peut également demander à son notaire d'inscrire notre volonté au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* : www.cdnq.org.

À propos de Québec-Transplant

Avec pour finalité de sauver des vies ou d'améliorer l'état de santé des personnes qui ont besoin d'une transplantation, Québec-Transplant, sur mandat du ministre de la Santé et des Services sociaux, coordonne le processus de don d'organes, assure l'équité d'attribution des organes, soutient l'amélioration des pratiques cliniques par la concertation et la mobilisation des partenaires, et fait la promotion du don d'organes dans la société. Ainsi, Québec-Transplant contribue activement à ce que le plus grand nombre possible de Québécois et de Québécoises en attente d'un organe puissent bénéficier d'une transplantation dans les plus courts délais possibles.

-30-

Brigitte Junius : 514 286-1414, poste 216/514 349-0752